



**Synthèse des activités préparatoires à la Convention menées par le CAL Liège sur la thématique « Droits humains » et les 4 questions de départ pour la tenue de l'atelier du 8 octobre**

Angles d'attaque : « Droits numériques et environnementaux »

**a. Réflexions**

Droits numériques

La société technologique moderne met notre société de plus en plus sous l'emprise d'algorithmes sans que nous en ayons conscience ni le contrôle. 40% de la population belge est en situation de vulnérabilité face à la numérisation constante de la société<sup>1</sup> alors que la numérisation grandissante de la société profite davantage aux groupes socialement, culturellement et économiquement favorisés<sup>2</sup>. Face à cette situation, le secteur associatif et de l'éducation permanente a un rôle émancipateur.

L'importance de la citoyenneté numérique prend tout son sens en termes d'information, d'éducation et de citoyenneté. Il est donc indispensable d'informer et de former les citoyens dès le plus jeune âge pour qu'ils deviennent acteurs du monde numérique.

Droits environnementaux

Les crises se multiplient (financière, sanitaire, climatique, démocratique, ...) et sont révélatrices d'un système profondément inégalitaire, insoutenable et instable. Le défi aujourd'hui est de proposer un autre modèle permettant de répondre démocratiquement aux enjeux du 21<sup>e</sup> siècle en y incluant la transition écologique et sociale afin de garantir la prospérité pour tous les habitants de la Terre.

**b. Questions**

Droits numériques

- Comment se concrétise la fracture numérique en termes, entre autres, d'utilisation de services publics de plus en plus déshumanisés et en matière d'exercice des droits fondamentaux ? Comment en conscientiser les développeurs, le secteur privé et les responsables politiques ?

<sup>1</sup> Selon une étude du Centre Interdisciplinaire de Recherche Travail, Etat et Société (CIRTES) parue en mars 2021.

<sup>2</sup> Selon le baromètre inclusion numérique de la Fondation Roi Baudouin.

- Quelles sont les initiatives mises en place pour réduire ces inégalités socio-numériques ?
- L'évolution vers le tout au numérique est-elle inéluctable ?
- Quel est l'encadrement légal actuel ? Comment canaliser « la puissance des GAFAM » ? Une législation internationale est-elle possible ?
- Comment concrétiser l'éducation citoyenne à l'ère du numérique ?
- Quelle est la nature des algorithmes, comment fonctionnent-ils et à quoi servent-ils ?
- Quels en sont les dangers, notamment au niveau de l'appauvrissement de la réflexion et de la créativité ? Quels sont les biais possibles ? Comment les apprivoiser ? Quelles valeurs et quelle morale utiliser afin de les réguler ? Comment éduquer à leur utilisation afin de rendre leurs utilisateurs plus conscients et critiques ? Une législation internationale est-elle possible ?

### Droits environnementaux

- La DUDH peut-elle encore être aujourd'hui un idéal mobilisateur face aux défis auxquels nous sommes confrontés ? Quels sont les droits qu'il est urgent de réactiver ? Doit-on y inclure de nouveaux droits ? Quelles sont les principales critiques qui lui sont adressées ?
- Un nouveau modèle écologique et social est à créer : comment cela se fait-il que les éléments de changement soient connus alors qu'ils ne sont pas mis en place ?
- Comment envisager le changement : globalement ? De manière urgente ? Avec quelles contraintes légales ? Le recul est-il déjà suffisant ? Un retour en arrière est-il possible ? Comment arriver à contrôler le capital ?
- Un nouveau modèle de transition peut-il ou doit-il s'inclure dans le projet de société porté par le mouvement laïque, celui d'une société plus juste et plus solidaire ? Avec quel investissement de sa part ?

<b>c. Propositions</b>
------------------------

### Droits numériques

- Parler d'inégalités socio-numériques plutôt que de fracture numérique.
- Adapter la DUDH à la réalité numérique, y intégrer le droit à l'éducation et à la sécurité numérique et le droit à la déconnexion.
- Exiger la transparence des créateurs des algorithmes.
- Eduquer à l'utilisation des médias et à la citoyenneté numérique et revendiquer le droit à une alphabétisation numérique. Y former les enseignants et déjà actualiser les nouveaux référentiels.
- Réfléchir à la possibilité d'établir des normes et/ou une régulation internationale.
- Garantir un droit d'accès à Internet pour tous.
- Maintenir une présence humaine de proximité au sein des services publics.
- Rendre l'accès aux droits numériques automatiques.
- Etablir un moratoire sur les demandes n'ayant pu être introduites numériquement et qui ont donné lieu à des sanctions.
- Soutenir, financer, visibiliser, pérenniser les initiatives publiques et associatives visant à réduire les inégalités socio-numériques.

## Droits environnementaux

- Promouvoir les « droits-solidarité » (droits de 3<sup>e</sup> génération) entre les peuples et entre les générations présentes et futures : droits à la paix, au développement, à un environnement sain, au respect du patrimoine commun de l'humanité et à l'assistance humanitaire.
- Renforcer la régulation de l'Etat et les contraintes légales. Généraliser les mandats à durée déterminée en politique.
- Renforcer la démocratie et réduire les intérêts privés des lobbies en rendant plus active la participation des citoyennes et citoyens dans les décisions politiques et en restant vigilant à l'égard des droits de 1<sup>ère</sup> (droits-libertés) et 2<sup>e</sup> (droits-égalité) générations.
- S'abstenir d'adopter toute réglementation qui empêche les personnes vulnérables d'exercer leurs droits humains et libertés fondamentales.
- Faire de la transition écologique et sociale une thématique essentielle pour la laïcité. Affirmer un CAL « vert » avec des actions et des modes de fonctionnement internes engagés au niveau écologique et des activités pédagogiques autour des questions de justice sociale et climatique.
- Prévoir un apprentissage dès le plus jeune âge des matières économiques et écologiques pour éveiller à l'esprit critique.

### **d. Les 4 questions de départ pour la tenue de l'atelier du 8 octobre**

- 1. Comment le CAL pourrait-il jouer un rôle dans la défense des services publics et du bien commun (en rapport avec la privatisation de biens essentiels) ?**
- 2. Dans un souci de dignité pour toutes et tous, face au phénomène de non-recours aux droits, comment le CAL peut-il peser dans la lutte contre les inégalités ancrées, présentes et futures (enjeux numériques et environnementaux) ?**
- 3. Comment faire de la transition écologique et sociale un enjeu fondamental dans les combats du mouvement laïque ?**
- 4. Comment le CAL pourrait-il rappeler à l'Etat sa fonction de législateur et de régulateur garant des droits de toutes et tous face aux nouveaux défis sociétaux ?**